



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection d'académie
Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :
Elsa CELLIER
Jane DREVETON
Hugo JAMBU
Lucille JOURDREN
Sandrine LEGRAND
Florence PESTY
Loïc ROZIER
Céline TONEATTI

T 02 38 79 39 10
F 02 38 79 45 87

Mél : lettres_ot@ac-orleans-tours.fr

21, Rue Saint Etienne
45043 Orléans Cedex 1

INSPECTION D'ACADEMIE INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE

Orléans, le 26 août 2026

Les IA-IPR de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs de Lettres
s/c Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée, année scolaire 2026-2027

Mesdames et Messieurs les Professeurs,
Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une bonne rentrée 2026. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux collègues et remercions l'ensemble des professeurs pour le travail accompli l'an dernier, sur les différentes missions qui leur sont confiées.

Afin que nous puissions vous accompagner dans l'exercice de vos fonctions, nous vous adressons ci-dessous quelques informations utiles à nos échanges au cours de l'année scolaire 2026-2027.

Organisation de l'équipe des IA-IPR de Lettres - année scolaire 2026-2027

Afin que vous puissiez clairement identifier parmi nous les interlocuteurs privilégiés pour chaque territoire, enseignement et dossier spécifique, nous vous prions de bien vouloir vous reporter aux tableaux suivants :

- Territoires**

Territoires	IA-IPR de Lettres
Cher (18)	Céline Toneatti ; Elsa Cellier
Eure-et-Loir (28)	Elsa Cellier
Indre (36)	Jane Drevetton
Indre-et-Loire (37)	Bassins de Chinon, de Loches, de Tours-Centre et Tours-Sud : Sandrine Legrand Bassins d'Amboise et de Tours-Nord : Jane Drevetton
Loir-et-Cher (41)	Céline Toneatti
Loiret (45)	Bassins d'Orléans-Beaugency et d'Orléans-Saint-Jean-de-Braye : Lucille Jourdren Bassins d'Orléans-Ingré, de Montargis, de Pithiviers et de Gien : Loïc Rozier

Ce tableau vous permettra de mieux identifier les acteurs et interlocuteurs de chaque territoire, mais nous rappelons toutefois qu'en tant qu'inspecteur d'académie, chacun d'entre nous est légitime à intervenir sur l'ensemble du territoire académique.

- Enseignements**

Enseignements	IA-IPR de Lettres
Cinéma Audiovisuel	Sandrine Legrand
BTS - Culture générale et expression	Sandrine Legrand Jane Drevetton

Français (collège et lycée)	Répartition selon les territoires des IPR
Français Langue Etrangère / Français Langue Seconde	Hugo Jambu
Humanités, littérature et philosophie	Elsa Cellier Loïc Rozier
Langues et cultures de l'Antiquité Littérature, langues et cultures de l'Antiquité Français et culture antique	Elsa Cellier Jane Drevetton Céline Toneatti
Théâtre	Florence Pesty

- Pilotage de dossiers spécifiques (hors enseignements)**

Pilotage de dossiers spécifiques (hors enseignements)	IA-IPR de Lettres
Casnav (Centre académique de scolarisation des élèves allophones et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs)	Hugo Jambu
DRAEAC (Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle)	Florence Pesty
Formation continue	Céline Toneatti
Formation initiale	Elsa Cellier Loïc Rozier
Plan français (1 ^{er} degré et Cycle 3)	Sandrine Legrand Elsa Cellier
Illettrisme	Hugo Jambu
Recrutement et suivi des professeurs contractuels	Répartition selon les territoires des IPR

Communication avec les IA-IPR de Lettres

Afin de pouvoir nous écrire, vous trouverez ci-dessous nos adresses académiques :

IA-IPR de Lettres	Adresse électronique
Elsa Cellier	elsa.cellier@ac-orleans-tours.fr
Jane Drevetton	jane.drevetton@ac-orleans-tours.fr
Hugo Jambu	hugo.jambu@ac-orleans-tours.fr
Lucille Jourdren	lucille.jourdren@ac-orleans-tours.fr
Sandrine Legrand	sandrine.legrand@ac-orleans-tours.fr
Florence Pesty	florence.pesty@ac-orleans-tours.fr
Loïc Rozier	loic.rozier@ac-orleans-tours.fr
Céline Toneatti	celine.toneatti@ac-orleans-tours.fr
Adresse fonctionnelle de l'équipe des IA-IPR de Lettres : lettres_ot@ac-orleans-tours.fr	

Pour faciliter les échanges que nous pourrions avoir avec vous, nous vous prions de bien vouloir prendre en compte la démarche suivante :

- Quelle messagerie utiliser ?**

Nous vous demandons de bien vouloir nous écrire par le biais de votre adresse professionnelle académique (prenom.nom@ac-orleans-tours.fr)

- A quels inspecteurs s'adresser ?**

Si votre question concerne l'enseignement du français dans votre établissement, nous vous prions de bien vouloir adresser votre message aux inspecteurs référents pour votre département.

Si votre question concerne un enseignement ou un dossier spécifique, nous vous prions de bien vouloir adresser votre message aux interlocuteurs privilégiés de l'enseignement ou du dossier spécifique, et de mettre en copie de votre message les inspecteurs référents pour votre département.

Si vous ne savez pas à quel inspecteur adresser votre message, nous vous invitons à nous écrire sur notre adresse fonctionnelle : lettres_ot@ac-orleans-tours.fr.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement votre messagerie académique afin de prendre connaissance des informations que nous souhaitons porter à votre connaissance.

Le portail pédagogique est régulièrement enrichi par de nouvelles ressources.

Bilan et perspectives

Enjeux de l'année scolaire 2026-2027

La circulaire de rentrée 2026 publiée le 7 mai 2026 détaille les priorités de l'année scolaire 2026-2027 : instruire et protéger

Programmes du collège

Nous avons accompagné les équipes de l'académie autour de la mise en œuvre des nouveaux programmes de 6^e et de 5^e, en identifiant trois axes majeurs : faire lire six œuvres complètes en sixième – sept en cinquième–, faire écrire régulièrement, et enseigner le vocabulaire. Vous retrouverez les ressources utilisées lors de ces présentations sur le portail des lettres. Nous restons à votre écoute pour toute question concernant cette mise en œuvre, en sixième et en cinquième en cette rentrée.

Examens et programmes du lycée

Nous vous rappelons que les œuvres au programme limitatif de première sont renouvelées par quart chaque année. Nous vous invitons à vous rendre sur Eduscol pour prendre connaissance des programmes en vigueur.

Enseignements de BTS

L'arrêté du 13 juillet 2023, paru dans le [bulletin officiel du 02 août 2023](#) redéfinit les objectifs et contenus de l'enseignement de « culture générale et expression » en BTS, de même que l'épreuve de deuxième année.

Le thème au programme pour la session 2027 est : « Le vrai du faux » ([NDS du 23 avril 2026](#)). Une visioconférence sur cette thématique est proposée le jeudi 10 septembre à 17h ; vous pouvez y accéder en suivant ce [lien](#).

Des ressources sur cet enseignement et sur l'épreuve sont disponibles sur le site académique des lettres. Un espace Tribu dédié à cet enseignement (Espace collaboratif académie Orléans-Tours - BTS - Culture générale et expression) est également ouvert aux enseignants intervenant en BTS. Les professeurs enseignant nouvellement en BTS en cette rentrée sont invités à se rapprocher de l'Inspection pour être inscrits dans la liste de diffusion de BTS.

Formation : abonnez-vous !

Nous vous encourageons à consulter le [catalogue de formations](#) qui sera prochainement publié. Depuis l'an dernier, un système d'abonnement est mis en place. En vous abonnant, vous montrez votre intérêt pour une formation, sans vous engager à vous y inscrire. Vous pouvez vous abonner à de nombreuses formations en Lettres (cycle professeur 2d degré) mais aussi à des formations transversales sur l'EAC, le numérique éducatif, les pratiques pédagogiques... (cycle accompagnement général des personnels). Vos chefs d'établissement peuvent également solliciter une formation à initiative établissement en Lettres, proposée dans le catalogue des FIE/FIL disciplinaires, pour votre équipe.

Six référentes pédagogiques ont pour mission d'accompagner des équipes de Lettres, sur un temps long, depuis la rentrée 2024. Ce dispositif permet de favoriser une réflexion d'équipe et une formation entre pairs. Elles poursuivront leur mission en 2026-2027 sur l'ensemble de l'académie, pour des établissements choisis en concertation entre l'inspection et les chefs d'établissement.

Enfin, un webinaire à destination des enseignants éligibles au rendez-vous de carrière vous sera prochainement proposé. Vous recevrez le lien de connexion dans votre boîte académique.

Certifications complémentaires

Les inscriptions aux certifications complémentaires arts (arts du cirque, cinéma-audiovisuel, danse, histoire de l'art, théâtre) et LCA (latin ; grec) seront ouvertes mi-septembre.

Pour les certifications arts, une demi-journée de formation est proposée à Orléans le mercredi 30 septembre à 9h.

Pour la certification LCA, une journée de formation à distance est proposée le 06 octobre.

Pour vous inscrire à ces formations, merci de contacter l'inspecteur en charge du domaine choisi.

Nous restons à votre écoute et vous souhaitons, chères et chers collègues, une excellente rentrée.

Les IA-IPR de Lettres

**ELSA CELLIER, JANE DREVETON, HUGO JAMBU, LUCILLE JOURDREN,
SANDRINE LEGRAND, FLORENCE PESTY, LOÏC ROZIER, CELINE TONEATTI**

Inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux - Lettres
Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

21 rue Saint-Étienne, 45043 Orléans Cedex 1

T 02 38 79 38 79

www.ac-orleans-tours.fr



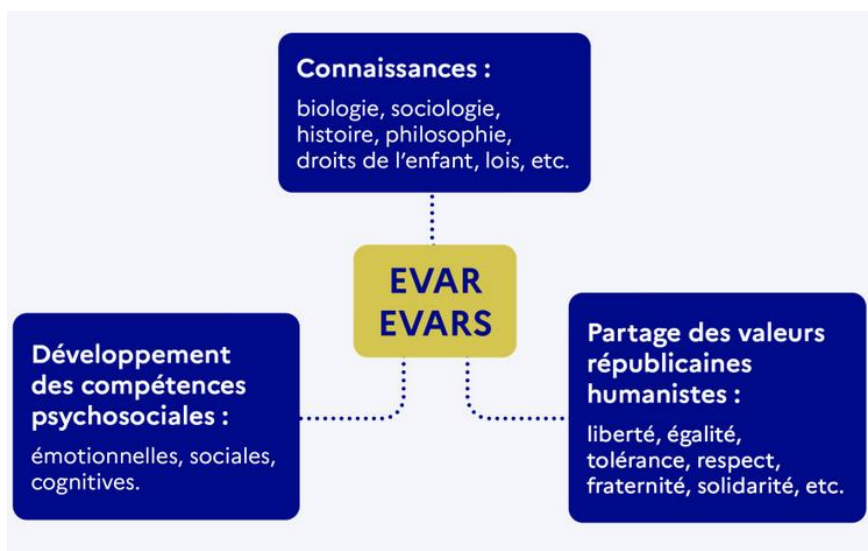
Article EVARS

Le programme EVAR (Éducation à la vie affective et relationnelle) et EVARS (Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité), paru au Bulletin officiel de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports le 6 février 2025, constitue désormais un cadre de référence pour l'ensemble des écoles et établissements. Il se déploie en deux volets : à l'école maternelle et élémentaire (EVAR), puis au collège et au lycée (EVARS), avec comme finalité première la protection des enfants et des adolescents.

Ce programme s'inscrit dans la transmission des valeurs essentielles de l'École de la République : le respect de soi et des autres, l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence, ainsi que la promotion et la défense des droits humains. Il apporte aussi des connaissances fondées sur des données scientifiques actualisées et s'appuie sur le développement des compétences psychosociales. Sa mise en œuvre s'intègre pleinement dans la démarche d'école promotrice de santé (EPSa), ce qui en fait un enjeu partagé par tous.

Dans le second degré, le programme précise qu'il convient d'organiser trois séances annuelles (possiblement de deux heures chacune), à chaque niveau de classe. Au-delà de ces séances, l'ensemble des disciplines est invité à contribuer, chacune dans le cadre de ses programmes, à la construction des savoirs et au développement des compétences visés par EVARS. Dans le premier degré, la démarche est différente : les contenus sont davantage intégrés dans les divers temps d'apprentissage et de vie scolaire, en fonction des choix pédagogiques des enseignants. **Le déploiement de ce programme EVAR(S) est de la responsabilité de chaque enseignant en s'appuyant sur des ressources disciplinaires disponibles ou à venir sur Eduscol ou dans le parcours Magistère.**

La mise en œuvre de ce programme repose sur une réflexion collective au sein de chaque école et établissement. Sous l'impulsion de chaque direction, elle doit mobiliser la communauté éducative dans son ensemble : enseignants en premier lieu, mais aussi personnels sociaux et de santé. L'objectif est de bâtir un projet pédagogique cohérent et progressif, garantissant la complémentarité des interventions et valorisant les apports de toutes les disciplines. **Ce document a vocation à être communiqué aux familles via le conseil d'école ou le conseil d'administration.**



Eduscol